



LA CHAPELLE
SUR ERDRE

Fiche
n° 1

HABITER À LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Située au coeur de l'agglomération nantaise, la commune possède une richesse de sites naturels et remarquables. Elle offre tous les avantages d'une ville à la campagne. La Chapelle-sur-Erdre se présente comme une commune verte, caractérisée par son bocage de chênes pédonculés, son espace agricole, ses vallées et ses parcs XIX^e.

Interface entre la ville et la campagne, la commune s'étire sur 12 km entre la vallée du Gesvres et la rive ouest de la vallée de l'Erdre. La topographie et l'orientation du relief structurent fortement la commune. L'urbanisation se développe principalement sur le plateau en retrait des vallées.

L'urbanisation se distingue par des opérations d'habitations successives. Des décennies de réalisation marquent la juxtaposition de quartiers isolés aux identités différentes. L'époque de réalisation de ces lotissements les distingue les uns des autres.

Les infrastructures routières et ferroviaires constituent des limites rigoureuses. Les constructions les plus marquantes sur le territoire correspondent aux propriétés et demeures du bord de l'Erdre. Les ensembles bâtis de caractère coïncident avec les structures villageoises anciennes et agricoles. Certaines sont, aujourd'hui, intégrées au tissu urbain.

Les espaces ressentis comme significatifs sont en étroite relation avec les vallées. Celles-ci sont très fortement ressenties. Elles marquent profondément le territoire.

L'identification du paysage communal est étroitement liée à leur présence et à leurs usages.

Le chêne pédonculé, essence dominante des haies bocagères, couvre tout le territoire. Cette trame crée un lien entre les différentes composantes du paysage. Cette unité participe à l'identité de La Chapelle-sur-Erdre.



A.1 Le paysage agricole ouvert

Principalement situé au nord de la commune, sur le plateau légèrement vallonné, puis de façon moins significative à l'ouest de la vallée du Gesvres, il devient presque résiduel sur le versant de l'Erdre. **Il représente 40 % du territoire communal.**



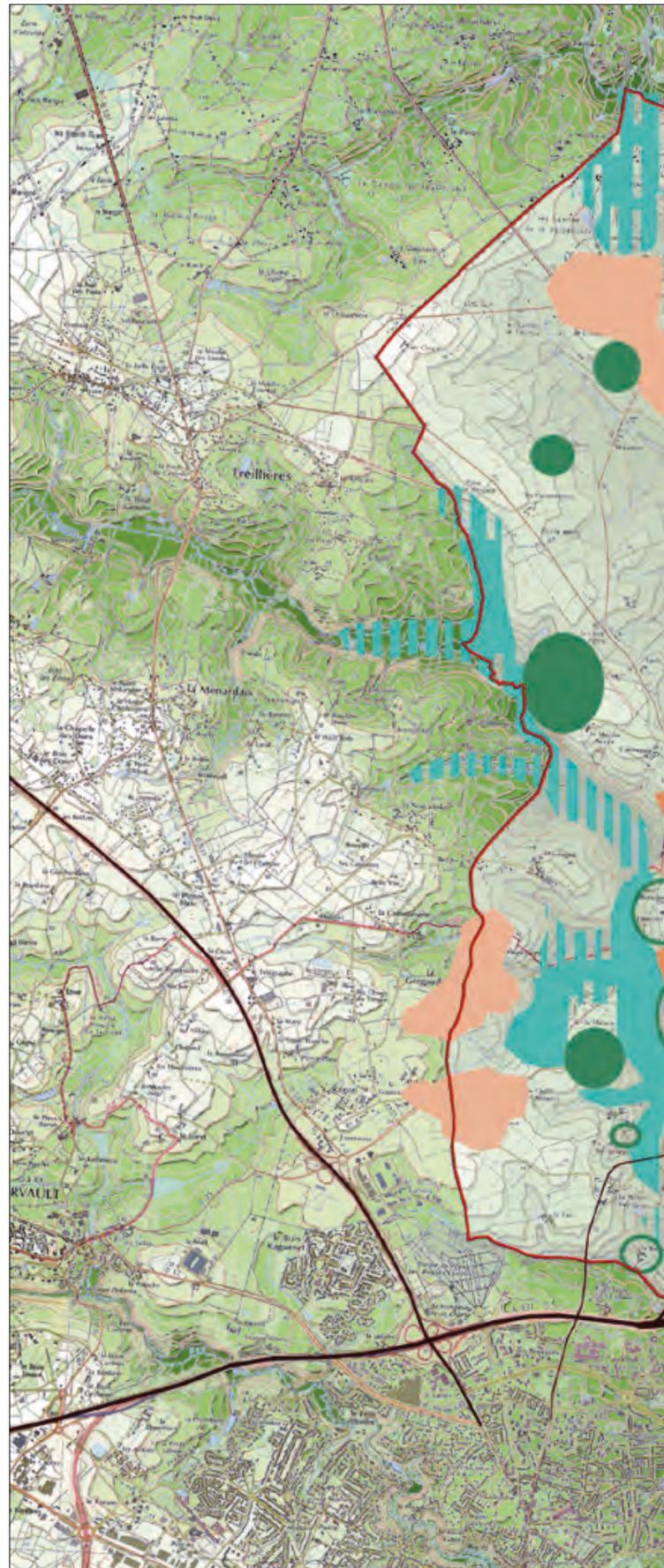
A.2 Les villages dans l'espace agricole

En limite de ces paysages agricoles, on peut différencier les villages de Mouline, La Chauvaie et La Brosse, La Gergaudière et Le Gray.

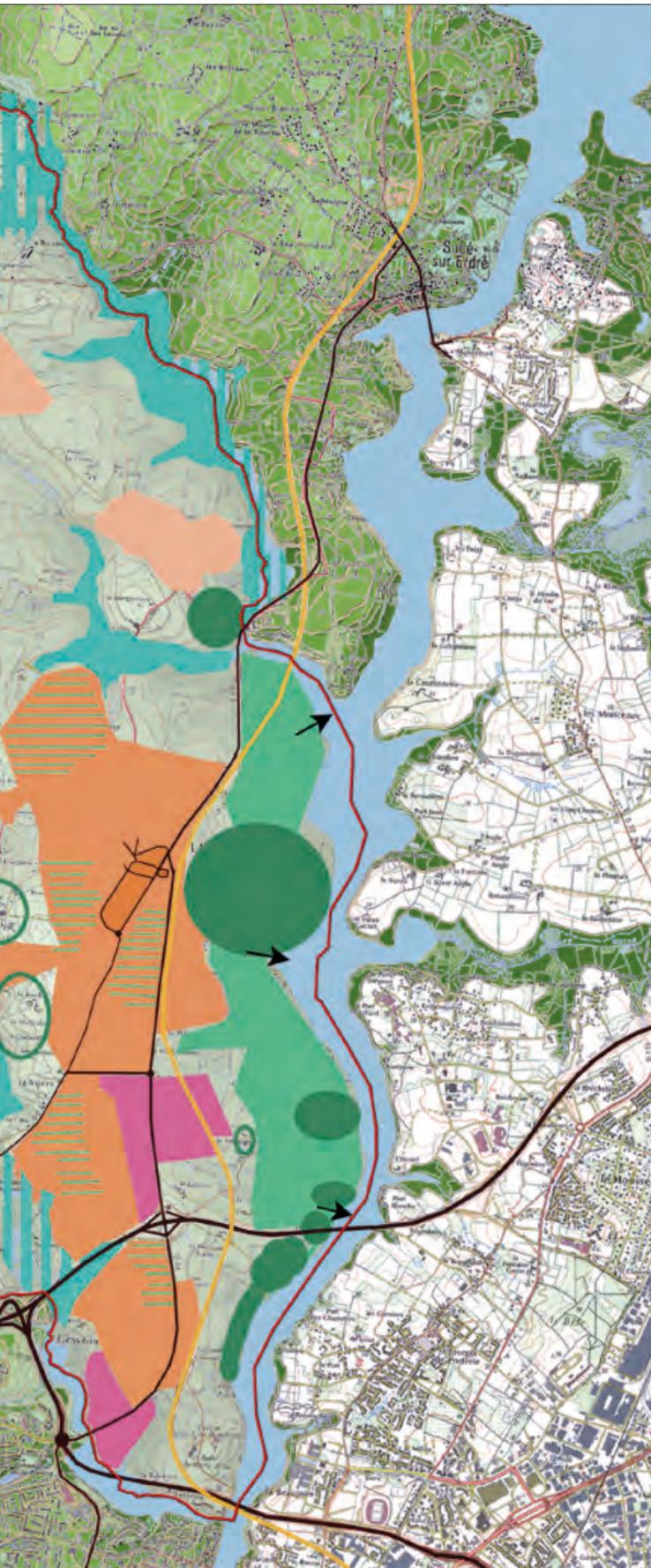


B.1 Les espaces naturels

Le territoire est modelé et marqué par les vallées des cours d'eau aux versants plus ou moins encaissés et boisés. La Chapelle-sur-Erdre possède un patrimoine naturel important, marqué par la prédominance des zones humides diversifiées. **Les espaces naturels représentent 30 % du territoire communal.**



Interface entre la ville et la campagne, la commune s'étire sur 12 km depuis la rive ouest de la vallée de l'Erdre. La topographie retrace des vallées. Les infrastructures routières et ferroviaires compartimentent le territoire.



B.2 Vastes propriétés, châteaux, folies

La présence de nombreux parcs marque fortement le territoire communal. En relation privilégiée avec les vallées, ils structurent et ponctuent les paysages. La Gascherie, Le Saz, La Desnerie, La Poterie...



C Les espaces urbanisés

L'agglomération représente 30 % du territoire et se compose :

- ▶ Du centre ancien
- ▶ Des quartiers résidentiels qui se sont développés depuis les années 1950.
- ▶ Des Z.A.C. : Sources, Perrières...
- ▶ Des zones d'activités : Gesvrines, Erdre Active ...



Le relief et l'orientation du relief structurent fortement la commune. L'urbanisation se développe principalement sur le plateau en



L'homme, de génération en génération s'est installé, et, en fonction des configurations de ce socle, s'est adapté, a cultivé les terres, organisé un parcellaire, construit une trame bocagère, un réseau hydraulique, implanté des bâtiments, planté des parcs, réalisé des infrastructures.

Chaque habitant, chaque acteur économique agit sur le paysage communal, par la construction de sa maison, de son activité, par le traitement des limites de son jardin, de sa parcelle, de son insertion dans le grand paysage.

Chaque action se superpose à d'autres interventions. Cette addition peut aboutir à un ensemble cohérent, à forte valeur esthétique, ou bien à un paysage déstructuré, non lisible, banalisé.

Imaginer un projet de paysage consiste à mener des actions cohérentes entre elles et inscrites dans une démarche collective.

